

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2025 - 53

**Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
pour la rénovation du sol du gymnase du Bel Air**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les conditions d'éligibilité à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2025,

**Considérant** la volonté de la Ville de Neuilly-Plaisance de procéder à la rénovation du sol du gymnase du Bel Air, qui présentent des signes manifestes d'usure et de dégradation préjudiciables à la pratique sportive,

**DECIDE**

**Article 1** : De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation du sol du gymnase du Bel Air.

**Article 2** : Que le coût total prévisionnel de l'opération est estimé à 67 282,50 € HT, comprenant les études, la mise aux normes, les travaux et l'aménagement.

**Article 3** : Qu'une demande de subvention d'un montant de 53 500 € HT sera déposée auprès des services de l'Etat au titre de la DSIL 2025.

**Article 4** : De signer tous les documents afférents à la demande et à l'attribution de cette subvention.

**Article 5** : Qu'il sera rendu compte de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal.

**Article 6** : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 7** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 14 février 2025.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 28 / 02 / 2025

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20250214-DM-DGS-2025053-AR  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025